

ANAEC INFO N°1 Décembre 2013

Association Nominative des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline des établissements pénitentiaires

1-Edito

Le 7 octobre 2013 l'ANAEC (Association Nominative des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline des établissements pénitentiaires) a été fondée par des assesseurs de Fresnes et de Fleury-Mérogis.

Dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, le législateur a voulu que des représentants de la société civile interviennent dans le processus disciplinaire de l'Administration Pénitentiaire en étant présents en commission de discipline.

C'est la principale raison qui nous conduit à vouloir tenir toute notre place et assurer notre mission dans les meilleures conditions. Tel est le sens de notre démarche associative.

Pour cela nous voulons favoriser des échanges fructueux entre nous et disposer de la possibilité de recevoir une formation adaptée à notre mission.

Merci à tous ceux qui, en adhérant, partagent ces objectifs et nous font confiance.

Guy-Bernard Busson, Président

2-Nos actions :

2-1. Entretien avec Isabelle Gorce, Directrice de l'administration Pénitentiaire (DAP) :

Isabelle Gorce était assisté de Bertrand Rouede adjoint au sous directeur des personnes placées sous main de Justice.

Tous les établissements pénitentiaires ont des assesseurs sauf 4, cela conduit à environ 1000 assesseurs extérieurs exerçant en Commission de discipline.

La création de l'ANAEC (statuts, communiqué et parution au JO remis) est très bien perçue et un partenariat pourra s'installer lorsque nous aurons acquis une dimension nationale.

Le projet de formation proposé par l'ANAEC, est nécessaire mais ni l'ENM ni l'ENAP ne sont adaptés, ces écoles ont d'autres priorités.

Isabelle Gorce propose, pour avancer, de passer par les directions interrégionales et de commencer par celle de Paris.

A près examen du projet par la sous direction PMJ (Personnes sous Main de Justice) le nécessaire sera fait au niveau de la DAP pour en informer la DIR de Paris.

2-2. Réunion des assesseurs extérieurs avec Jean-Marie Delarue, Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) :

(Compte rendu de notre secrétaire)

Intervenants aux prisons de : Mulhouse, Maubeuge, Metz, Nancy, Clermont Ferrand, Fresnes + Villejuif, Fleury Mérogis + Corbeil

-**JMD** informe l'assemblée de la création de L'ANAEC, qui a pour objectif, de rassembler les assesseurs, de coordonner leurs actions et de mettre en place une formation spécifique

- Échanges sur l'accueil et la formation

Peu ou pas de formation en général pour les assesseurs à part la visite de la prison (parfois sans les cours de promenade)

Pour les avocats intervenants sur Metz sur 12 :

- 2 ne connaissent pas la procédure de la CDD
- 1 seul connaît la circulaire

Ce point ne semble pas être à l'ordre du jour pour eux actuellement.

Choix des assesseurs pour siéger en CDD

- à Toul toujours les mêmes
- à Nancy calendrier sur 6 mois et sur 1 an à Metz
- à Nancy choix avec interrogation sur les critères
- à Fresnes pas de problème il y a un roulement prévu sur 3 mois
- à Fleury un calendrier sur 2 mois est rempli par les assesseurs.

Sur les décisions en CDD il est impossible d'obtenir le nombre de recours et il n'y a pas d'obligation de les comptabiliser.

Déroulement de la CDD

On observe en général que les CRI sont mal faits et imprécis : pas de témoignages, pas de visionnage de vidéos pourtant présentes dans toutes les prisons

JMD nous demande d'être vigilant et d'insister pour obtenir ces vidéos (ça se fait à Metz)

Celles-ci sont stockées 6 semaines et ensuite elles sont détruites, mais c'est la seule façon de contester en cas de bagarre.

JMD rappelle que les assesseurs sont là pour aider à rétablir la réalité des faits

Il souhaite également que les assesseurs soient vigilants pour protéger les plus faibles qui servent de « mules » pour passer la drogue ou les portables (regarder si le détenu possède un pécule car c'est souvent le cas des indigents).

La protection des assesseurs doit être assurée par le président de la CDD et en cas d'accident c'est l'AP qui assure en tant que collaborateur occasionnel.

Problème de la rémunération qui est la même lorsqu'il y a un déplacement plus important et des frais supplémentaires et qui ne tient pas compte du nombre de cas soumis à la CDD.

Débat sur la formation des assesseurs

À Metz les assesseurs bénéficient de la formation des surveillants

Mr Busson président de l'ANAEC a rencontré la DAP qui préconise de s'adresser à la Direction régionale car ni l'ENM ni l'ENAP ne peuvent la prendre en charge

Pour faire suite à la réunion avec le CGLPL, Monsieur Delarue, l'ANAEC a transmis aux participants, le document de l'ENAP sur les « Procédures disciplinaires des personnes détenues majeures ». (*Document qui peut être envoyé sur demande à l'ANAEC*)

Un seul regret, il n'y avait pas beaucoup de participants en particulier des régions méridionales où les établissements de Marseille de Lyon ou de Toulouse sont importants.

2-3. Entretien avec Philippe Obligis, Directeur Adjoint à la Direction Interrégionale l'administration Pénitentiaire (DIR) et Nathalie Jaffré DRH

Nous avons présenté l'ANAEC et surtout parlé de la mise en œuvre du projet de formation suite aux informations reçues de la DAP.

Monsieur Obligis souhaite proposer aux assesseurs de la Région Pénitentiaire de Paris, 3 ou 4 journées de formation au 1^{er} trimestre 2014, sur un programme pédagogique de base à valider, et demande d'envisager des modules complémentaires. L'intervention de l'ANAEC devra être précisée.

2-4. Colloque FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice) du 30 novembre 2013 en clôture des 20° JNP (Journées Nationales Prison) rencontre avec **Philippe Raimbourg**, député, vice-président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale et **Julien Morel d'Arleux**, Sous-directeur des personnes placées sous main de justice à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, pour leur présenter l'ANAEC.

3-Dans les établissements :

3-1. Fresnes : Le 6 décembre dernier, s'est tenu la première réunion des assesseurs extérieurs et la direction de la MA de Fresnes. (*Compte rendu de l'AP à recevoir*)

3-2. Fleury-Mérogis : (*Extraits du compte rendu rédigé par un adhérent assesseur de Fleury*)
La réunion annuelle avec la Direction de Fleury s'est tenu le 21 octobre dernier, nous étions 7 assesseurs sur 11.

Un récapitulatif de l'année écoulée sur les CDD est présenté. Il y a eu 2134 procédures disciplinaires en 2011/2012 et 2693 procédures en 2012/2013. Durant les commissions une hausse de 74,2% de sanctions au quartier disciplinaire en 2011/2012 et une baisse de 21% en 2012/2013. Il y a eu une hausse de la sanction pour le quartier disciplinaire de 3554 jours en 2011/2012 à 4610 jours en 2012/2013.

La loi donne l'obligation de traiter les procédures avant un délai de 6 mois, le délai de traitement à Fleury est de 3 à 4 mois. Le délai est plus court pour des fautes de violences et les insultes.

Le délai de traitement ne pourra pas être plus court au nombre de détenus à Fleury. Il est rappelé que Fleury compte 1800 cellules pour 3800 détenus actuellement.

Il y a eu moins de quartier disciplinaire 21% en moins, remplacé par des sanctions alternatives (Suspension d'activité, travail d'intérêt général)

Les fautes du premier degré sont en augmentation, violence entre codétenus, contre les surveillants, plus de stupéfiants. A relativiser les raisons peuvent être multiples (Plus de fouilles mieux ciblées, la vidéo dans les cours de promenade, plus de rapport d'incidents de la part des surveillants)

Les fautes du deuxième degré sont stables, celle du troisième degré légère augmentation.

Un calcul sur le pourcentage de la présence des assesseurs serait également souhaitable (*réponse obtenue: présence des assesseurs extérieurs de 73 à 96% pour les commissions régulières et de 61 à 75% pour les commissions de prévention*).

Un point est fait sur l'art 57 concernant les fouilles à corps, par palpations ou intégrale, interdite de manière systématique pour l'intégrité de la personne.

L'établissement à du mettre en œuvre pour contourner l'article une note renouvelée tout les trois mois en tenant compte des objets illicites trouvés les mois précédents.

Un rappel à la loi du Conseil d'état pour respecter la loi sur les fouilles a modifié le travail des agents de la Pénitentiaire. Les fouilles seront ciblées (profil ou sur demande du bâtiment). Un détenu sur deux est fouillé. Pour la surveillance des parloirs un surveillant pour trente parloirs. Il a été trouvé plus de détenus en possession de stupéfiants aux parloirs, grâce aux fouilles ciblées? Ou plus de trafic? Ou la loi ? Des questions sans réponses actuellement. Des scanners

corporels vont être mis à la disposition des surveillants, Fleury n'en dispose pas pour l'instant leur utilisation ne sera pas pratique, trop de temps d'attente par personne entre 3 à 5 minutes. Il faut savoir que les familles des détenus subissent des pressions avant les parloirs, d'où une opération de gendarmerie ponctuelle a été effectuée pour fouiller les familles. C'est une révolution dans la pénitencière de ne plus faire de fouilles systématiques, les organisations syndicales demande l'abrogation de cet article.

A titre d'information le Parquet ne poursuit pas un détenu en possession de moins de trente grammes de stupéfiant en raison d'un manque d'effectif dans la gendarmerie (pour mener une enquête).

Les assesseurs doivent avoir le règlement intérieur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il nous est expliqué que le règlement date de 2007 celui ci est obsolète et est en cours de modifications, nous devrions l'avoir avant Octobre 2014 date butoir pour les règlements intérieurs.

La réunion annuelle avec le Président du TGI d'Évry qui nous a habilités est prévue en janvier 2014.

4-A noter :

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 20 janvier 2014 à 18h en Mairie de Fresnes (94260), il est ouvert à tous les assesseurs qui seraient intéressés.

Pour nous contacter : association.anaec@orange.fr

ooo